

ASSURANCE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES

CLUBS AFFILIÉS À LA FFC
CONDITIONS PARTICULIÈRES



Conditions particulières à compléter, signer et envoyer à l'adresse suivante :
VERSPIEREN – Service FFC – 1, avenue François-Mitterrand – BP 30200 – 59446 Wasquehal Cedex

COORDONNÉES DU CLUB (le souscripteur)

Nom du club : Comité régional :
Nom du représentant : Prénom :
Adresse du représentant :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

NATURE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES ASSURÉES

L'ensemble du matériel lié à la pratique du vélo appartenant au club et à ses licenciés.

DESIGNATION DES VÉHICULES TRANSPORTEURS (véhicules avec une carrosserie entièrement rigide)

Il est précisé que la garantie Matériel transporté est limitée aux véhicules transporteurs désignés ci-dessous (nous consulter au-delà de 3).

N°	IMMATRICULATION	MARQUE	MODÈLE	DATE DE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION

GARANTIES

GARANTIES selon les Conditions générales référencées 17 06 15 - 01/2014	FRANCHISES
ACCIDENT DE ROUTE CARACTÉRISÉ selon article n° 3 des Conditions générales • Collision du véhicule transporteur contre un corps fixe ou mobile, • Versement, rupture d'essieu, roues, châssis du véhicule transporteur • Incendie	Sans franchise
VOL selon article 4 des Conditions générales • Vol à main armée • Vol consécutif à un accident de route caractérisé	
VOL selon article 4 des Conditions générales • Vol du chargement avec le véhicule transporteur • Vol commis par effraction du véhicule transporteur	20 % du préjudice avec un minimum de 75 € (passe à 10 % en cas d'effraction d'un garage privatif fermé à clé)

Les garanties sont acquises en France et dans les pays de la CEE. Entre 21 heures et 7 heures du matin, la garantie Vol n'est acquise que si le véhicule transporteur est remisé dans un endroit clos et fermé à clé. Les dommages et pertes du matériel transportés sur galerie sont exclus.

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur certifie ne pas avoir eu plus de deux sinistres au cours des 36 derniers mois Oui Non
Le souscripteur certifie n'avoir pas souscrit de garanties similaires pour le risque proposé auprès d'autres assureurs Oui Non
Le souscripteur désigné certifie ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation par son précédent assureur pour non-paiement des primes, sinistre ou déclaration inexacte Oui Non
Le souscripteur certifie ne pas avoir fait l'objet d'une nullité de contrat par le précédent assureur Oui Non

UNE RÉPONSE NÉGATIVE BLOQUE LA SOUSCRIPTION

COTISATIONS

CAPITAL ASSURÉ	1 500 euros	2 250 euros	3 000 euros	4 000 euros	4 500 euros	7 500 euros	MONTANT SUPÉRIEUR NOUS CONSULTER
PRIME ANNUELLE TTC	154 euros	172 euros	191 euros	211 euros	232 euros	298 euros	

Il est précisé que la garantie peut être répartie sur l'ensemble des véhicules transporteurs désignés aux présentes conditions particulières mais sans pouvoir excéder le capital souscrit par l'ensemble desdits véhicules.

CAPITAL ASSURÉ SOUHAITÉ : MONTANT DE PRIME ANNUELLE TTC :
DATE D'EFFET SOUHAITÉE (jjmmaaaa) : ÉCHÉANCE ANNUELLE DU CONTRAT : 01/01

PRIME TTC pour la période du jjmmaaaa ¹ : au 31/12/..... = € + Frais attentats et frais de souscription : 3,30 € + 3,80 € = 7,10 € = TOTAL à payer : €

¹ Le calcul de la cotisation s'effectue par DOUZIÈME. La prise d'effet avant le 16 du mois donne lieu à la perception totale du mois encouru. Pour une date d'effet à compter du 16 du mois, la cotisation du mois de souscription est de 50 %.

Le règlement de la cotisation interviendra à réception du décompte de cotisation. Les garanties du présent contrat prennent effet le jour de la réception par Verspieren des présentes conditions particulières, ou le jour de la date d'effet souhaitée si elle est postérieure. Elles sont acquises jusqu'au 31/12 de l'année en cours, et sont renouvelables par tacite reconduction.

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnait avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration (article L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances). Les informations personnelles recueillies dans le cadre de la relation font l'objet d'un traitement automatisé destiné aux activités des entités de notre groupe et à ses partenaires, mandataires, réassureurs, organismes professionnels et sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition sur ces informations conformément à l'article « Informatique et Liberté » de nos Conditions générales.

L'adhérent reconnait avoir reçu et pris connaissance des Conditions générales référencées 17.06.15-01/2014 téléchargeables sur le site www.ffc.verspieren.com.

Fait à : le :
Signature du représentant du club

